



## DÉCLARATION FO AU CT ET CHSCT DU 07 MAI 2020

FO a entendu et apprécie les messages de soutien et de remerciements aux agents du Département de l'Ain pendant cette grave crise sanitaire Covid-19 par le Président du département de l'Ain.

Les quelques signes de ralentissement de la progression de l'épidémie demandent la plus grande prudence et sagesse. Pour FO, il est impératif de maintenir la nécessité de se concentrer uniquement sur les activités essentielles aux besoins de la population de l'Ain. Dans le cas contraire, FO craint fortement qu'une deuxième vague de contamination par le Covid-19 puisse être constatée quelques semaines après le 11 mai 2020 avec des conséquences très lourdes pour la santé des salariés, des enfants, des familles et des usagers de l'Ain.

En effet, en l'absence de traitement et de vaccins, et tant que demeure présente l'épidémie Covid-19, privilégier la santé de la population exige d'abord de s'assurer de la mise en œuvre de tous les moyens de protection suffisants et d'organisations du travail assurant le respect strict des gestes barrières.

Pour FO, les masques, gants, blouses, procédés de désinfection réguliers des services et véhicules, des tests et de leurs usages sont une exigence indispensable pour envisager une reprise partielle et progressive et surtout pas au risque de la santé.

Ces conditions sanitaires sont encore plus importantes dans un environnement, lui-même particulier et complexe, qui est celui des collèges : pour les enfants, les parents et le personnel, la santé doit être la priorité.

la Confédération CGT-FO a aussi soulevé, lors d'une réunion avec la ministre du Travail, les questions que poseront les moyens de transports en commun et de restauration collective.

FO estime, en conséquence, qu'après le 11 mai, le télétravail doit continuer et s'amplifier sur au moins 6 semaines, seuls les besoins essentiels à la population doivent être assurés dans certains services départementaux, et cela avec un protocole sanitaire spécifique et des équipements de protections individuels et collectifs en nombre suffisant garantissant la sécurité et la santé des agents et des usagers.

FO sera particulièrement vigilant, ferme et déterminé comme il l'est depuis le début de la crise sanitaire, pour que la priorité à la santé l'emporte systématiquement.

Nous demandons la concertation des élus du CHSCT avant tout changement du plan de continuité des services du Département de l'Ain.

Les élus FO demandent à être informés régulièrement des équipements de protections individuels mis à la disposition des agents Départementaux en activité pour assurer uniquement les besoins essentiels de la population.

Encore une fois, FO tient à balayer le cliché de salariés se complaisant dans le confinement, l'activité partielle, ou le télétravail.

Nombre de salariés assurent la continuité du service public en télétravail dans des conditions non préparées, et beaucoup dans un environnement demandant d'associer travail à distance et aide à l'éducation des enfants.

En conclusion, pour les responsables FO, il est tout à fait légitime de verser une prime exceptionnelle à tous les agents mobilisés en télétravail et dans les sites départementaux, En effet, ces personnels mobilisés ont permis d'assurer la continuité du service public et garantir les besoins essentiels à la population de l'Ain pendant cette grave crise sanitaire sans précédent.

FO, première force syndicale au département de l'Ain depuis 2008, est un syndicat responsable, libre, indépendant et déterminé. Les élus FO, en responsabilité, continuent de revendiquer avec exigence la sécurité, la santé et la reconnaissance financière du travail des salariés pendant la crise sanitaire Covid-19.

